

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge, Maire.

PRESENTS : MM Hervé GARÇON, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Pierre ALCALDE, Jean-Pierre MARTIN et MMES Sandrine DEVAUCOUT, Cécile MEYER et Dominique COLY.

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Daniel COLIN à Pierre ALCALDE, Monsieur Gilles TEULADE à Monsieur Hervé GARÇON et Monsieur Florent PERROT à Madame Cécile MEYER.

Absente : Madame Éléonore HUGUET

Secrétaire : Monsieur Jean-Pierre MARTIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2024 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENCE DE MADAME ISABELLE MILLERAT, EMPLOYÉE COMMUNAL AFIN DE FAIRE UN POINT SUR L'ORGANISATION DE LA CANTINE SCOLAIRE / GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que Madame MILLERAT a demandé à rencontrer l'ensemble des élus concernant l'organisation de la cantine ; il lui laisse donc la parole.

Madame Isabelle MILLERAT débute en demandant qui remplace les agents en cas d'absence ponctuelle. Les élus rappellent que lors du recrutement du nouvel employé technique, cette tâche de service et de surveillance des enfants en cas d'absences lui serait confiée. C'est pourquoi, Monsieur GARÇON propose que Monsieur Judicaël HISSINGER soit présent 2 midis dans la semaine suivante afin qu'il voit le déroulement de la pause méridienne. Cela lui sera notifié.

Monsieur Patrick BERNARD rappelle que Madame Dominique COLY est venue plusieurs fois en cantine ainsi qu'en garderie lorsqu'il y a eu des absences ; il précise qu'il souhaiterait qu'elle soit remerciée. Madame COLY s'interroge sur son statut lorsqu'elle vient remplacer les agents, quelle démarche y a-t-il à faire même si elle le fait bénévolement. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'à chaque début d'année une délibération doit être prise afin de noter les tâches que chaque élu serait susceptible d'effectuer durant l'année. Cependant, les informations seront recherchées concernant les contrats pour des élus bénévoles.

Ensuite Madame MILERAT alerte les élus sur le nombre d'enfants qui déjeunent environ 58 /60 cette année, et donc sur les difficultés de gestion. Les élus s'interrogent sur le durcissement du règlement avec une exclusion temporaire comme sanction. Un courrier de rappel du règlement actuel sera distribué aux parents avant une éventuelle modification du règlement en cas de non évolution.

Monsieur Serge CAILLOT propose de créer un nouvel emploi à raison de quelques heures par jour pour qu'une personne de plus soit présente pendant la pause méridienne. Après réflexion, les élus souhaitent s'entretenir avec Madame Elodie DETRONCHET qui a un service civique pendant l'année scolaire à l'école, afin de voir avec elle son contrat, ses horaires, et s'il serait possible qu'elle intervienne en cantine. Les informations seront prises.

Madame Cécile MEYER précise qu'à la commune de Cossaye, ils ont un agent qui intervient ponctuellement en cas d'absence ; il serait judicieux de prendre des renseignements auprès d'eux. Elle demande ensuite si revenir à 2 services serait envisageable ; le problème serait identique il faudrait 2 personnes au service et 2 personnes à la surveillance.

Ensuite Madame MILLERAT demande s'il est possible de lui rajouter 30 minutes chaque matin ; débuter à 08h30 au lieu de 09h00 pour la préparation des repas. Après discussions, les élus acceptent cette demande mais attendent de voir si cette solution fonctionne avant de lui intégrer dans son temps de travail annualisé.

Puis, au niveau matériel Madame Isabelle MILLERAT aimerait que son four soit échangé avec celui de la salle des fêtes. Monsieur Christophe AUGER regardera avec Monsieur GARÇON si au niveau de la puissance cela est possible ; si oui l'échange sera fait. Au niveau, stockage, lors de la livraison des commandes en début de semaine les réfrigérateurs et congélateurs sont pleins ; les élus évoquent l'idée d'un réfrigérateur double portes.

Ensuite, elle informe les élus qu'elle a de plus en plus de demandes de parents pour que les enfants ne mangent pas certains aliments (sans PAI Projet d'Accueil Individualisé). Elle demande si elle doit remplacer ces produits ou si les parents doivent fournir eux même ; à l'unanimité les élus décident que les parents doivent fournir les aliments remplacés.

Enfin, elle souhaiterait que soit organisées des réunions comme par exemple avant la rentrée scolaire afin de faire le point. Les élus décident que 3 réunions dans l'année soient organisées ; une avant la rentrée, une au moment de Noël et une en avril.

Après discussion de l'ensemble des points, les élus se positionneront en début d'année 2025 afin de modifier ou non les tranches des quotients familiaux concernant le dispositif de la cantine à 1 € car une personne en plus sera rémunérée sur le temps de la cantine ;

DROIT DE PREMPTION URBAIN PARCELLES AB 8 ET AB 53

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la part de Maître Pierre JOURDIER, Notaire à Decize concernant des parcelles sur lesquelles la commune possède un droit de préemption urbain ; les parcelles AB 8 et AB 53.

Il expose ensuite, les différents projets que la commune pourrait réaliser en acquérant ces parcelles ainsi que les solutions de financement possibles.

Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il aurait souhaité créer des lots à bâtir ainsi qu'un city stade. Monsieur Christophe AUGER prend la parole et rappelle aux élus que depuis de nombreuses années l'objectif de la commune était de créer de l'habitat sur le Bourg et qu'il serait donc dommage de ne pas acheter ces parcelles.

Monsieur Serge CAILLOT reprend la parole et informe les élus que la loi sur le climat de 2021 a pour objectif le Zéro Artificialisation Nette « ZAN » d'ici 2050 c'est-à-dire stopper l'étalement urbain, de ce fait les autorisations d'urbanisme seront de plus en plus difficiles à obtenir. De plus, Madame Cécile MEYER précise qu'avec le PLUI les conditions de construction seront plus restrictives.

Après discussion, les élus passent au vote pour l'application du droit de préemption sur ces 2 parcelles :

Pour : 1

Contre : 9

Abstention : 2

La commune n'exerce donc pas son droit de préemption sur les parcelles AB 8 et AB 53.

ADHÉSION AU FUTUR SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) NIVERNAIS MORVAN

Monsieur Serge CAILLOT, explique qu'à l'initiative du Pays Nivernais Morvan qui agit pour le compte de ses membres, quatre des cinq EPCI Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales du Pays ne sont pas couverts aujourd'hui par un schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ils ont donc décidé de s'engager dans la préfiguration de ce projet. Il rappelle ensuite ce qu'est un SCoT ;

Le SCoT est constitué d'un ensemble de documents de portée juridique, qui fixe les priorités du territoire sur tous les aspects de la vie quotidienne (logement, transports, développement économique, protection et mise en valeur des espaces naturels/ paysages), ainsi que les objectifs de long terme pour l'amélioration de la qualité de la vie. Il a vocation à constituer une feuille de route commune à tous les élus pour aménager leurs territoires, et s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (élus, acteurs institutionnels, société

civile, habitants) d'un bassin de vie qui présente des caractéristiques géographiques, économiques et culturelles communes.

Monsieur le Maire précise ensuite que lors de son Conseil Communautaire du 11 juillet dernier, la Communauté de Communes a approuvé le projet de périmètre du SCoT, cela nécessite donc la création d'un syndicat mixte auquel la Communauté de Communes doit adhérer. Cependant, cette adhésion est soumise à délibération de chaque Conseil Municipal du territoire.

C'est pourquoi, après discussion, les élus passent au vote pour l'adhésion ou non à ce syndicat :

Pour : 1

Contre : 7

Abstention : 4

La commune émet donc un avis défavorable à l'adhésion à ce syndicat mixte.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE MADAME SABRINA LE DUC

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que le contrat à durée déterminée de Madame Sabrina LE DUC prendra fin le 31 décembre 2024 et demande donc aux élus le renouvellement de son contrat. Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et demande s'il ne serait pas judicieux de revoir ses horaires en demies journées comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal ; ce qui ne poserait plus de problème pour le temps de sa pause de 13h00 à 13h20. La question lui sera posée lors de son retour de congé maternité si cette organisation lui conviendrait ; mais après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Sabrina LE DUC à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/08/2025 afin de faire des contrats en année scolaire et non civile,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 27 heures 56,

- Décide que la rémunération horaire sera basée sur l'échelon 1 du grade d'adjoint technique.

- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la création de ce contrat.

DCE 2024

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme de la Dotation Cantonale d'Équipement.

Après délibération, le Conseil Municipal suggère de présenter les projets d'aménagement extérieur (aire de jeux) et du cimetière (columbarium) et sollicite l'attribution de l'aide financière de la DCE d'un montant de 7 415.00 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce projet dont il veillera à la réalisation.

PROPOSITION D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2024, il avait été évoqué de supprimer la machine à affranchir à la mairie afin d'éviter les coûts de location et de maintenance. Les élus souhaitent connaître le fonctionnement de la carte pro privilège de La Poste. La carte pro privilège a un coût de 50 € par an pour l'adhésion, ensuite chaque courrier sera affranchi selon les tarifs en vigueur à La Poste. Il n'existe pas de tarifs préférentiels. Monsieur Hervé GARÇON précise que cela augmenterait le chiffre d'affaires de l'Agence Postale Communale.

Après discussion, les élus décident à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat avec Pitney Bowes en mars 2025 et de demander une carte Pro Privilège à la Poste.

REGLEMENT CIMETIERE

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que la commission cimetière s'est réunie pour travailler sur le règlement. Plusieurs points sont à décider par l'ensemble des élus. Cependant, après une erreur d'envoi de ce règlement à l'ensemble du Conseil Municipal par

la mairie (mauvaise version), le nouveau règlement sera renvoyé et soumis au vote lors du Conseil Municipal du mois de décembre. Il est précisé que lorsqu'il sera voté il serait judicieux de faire une information dans le journal ainsi que dans le bulletin municipal.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et explique qu'il y a une concession la n° 211 qui semble vide, il précise donc qu'elle pourrait dans ce cas être le caveau provisoire communal. Il prendra les renseignements auprès de la famille concessionnaire afin d'être sûr qu'elle est vide.

DEVIS INSONORISATION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le devis de la société Décibel France pour un montant de 2 850.10 € TTC pour l'insonorisation de la salle de restauration scolaire ; celui est accepté.

DEVIS TERRASSEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur VEILLEROT pour un montant de 3 660 € TTC ; celui est accepté. Monsieur Hervé GARÇON prend ensuite la parole et explique qu'il faut choisir la couleur des panneaux pour l'encadrement de l'aire de jeux à la salle des fêtes. Il expose plusieurs couleurs.

Après discussions, les élus décident de choisir 8 panneaux RAL 5005 et 8 panneaux RAL 3000.

DEVIS CACES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de Monsieur Hervé GARÇON validée en Conseil Municipal de faire passer l'habilitation de conduite d'engins au nouvel employé Monsieur Judicaël HISSINGER rapidement, les démarches ont été faites. Le 8 novembre prochain les deux employés techniques ainsi que Monsieur GARÇON suivront la formation nécessaire.

DEVIS GROUPAMA

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que suite à la demande de Monsieur Pierre ALCALDE d'obtenir une attestation d'assurance lorsqu'il prend son véhicule personnel pour aller en réunion, il s'avère que la commune n'a pas souscrit à cette option « auto mission » qui permet aux élus et agents d'être assurés lors de leurs déplacements professionnels avec leurs véhicules personnels. Un devis a donc été demandé à Groupama pour un montant annuel de 336.26 € TTC. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils acceptent de souscrire à ce contrat ; après discussion les élus acceptent à l'unanimité.

BONS DES AINES

Monsieur Serge CAILLOT propose aux conseillers de reconduire pour cette année les bons de 20 € aux aînés de la commune. Plusieurs élus prennent la parole et précisent que les bons avaient été mis en place au moment du COVID et que maintenant la plupart des aînés de la commune préféreraient un repas pour se réunir plutôt qu'un bon d'achat. Le repas pourrait être organisé à la salle des fêtes.

Après discussions, les élus proposent que des devis soient demandés à des traiteurs pour l'organisation de ce repas sur la base du nombre de bons distribués les années précédentes. La date sera définie ultérieurement sur 2025 car le délai d'ici la fin d'année est trop court. Monsieur Patrick BERNARD demande si des chocolats seront distribués aux personnes en maison de retraite, les élus décident que non.

SIGNALEMENT D'UN RIVERAIN DE LA VITESSE TROP ÉLEVÉE DES AUTOMOBILISTES ROUTE DE VERNEUIL

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est régulièrement alerté sur la vitesse excessive des automobilistes sur cette route. Il précise que c'est une route départementale et propose donc qu'un courrier soit envoyé aux services du département à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Sapins de Noël Coopérative Scolaire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année la Coopérative Scolaire met en vente des sapins et propose donc que la commune les prenne chez eux. Les élus précisent que les tarifs sont plus élevés que chez Monsieur HUGUET mais qu'il n'y aura pas de frais de livraison ce qui revient finalement à un coût total équivalent. Les élus décident donc de passer la commande des sapins à la Coopérative scolaire pour cette année 2024.

Cadeaux de Noël école : Monsieur Serge CAILLOT demande aux élus s'il y a des bénévoles pour emballer les cadeaux (60) avant l'arbre de Noël le 14 décembre. La date de livraison des cadeaux n'est pas encore connue, dès réception, un mail sera fait à l'ensemble du Conseil afin de recenser les personnes disponibles.

Chauffage bâtiment vélo route : Monsieur Hervé GARÇON demande l'autorisation de passer le chauffage du vélo route à 10/12 degrés pendant la période hivernale. Les élus acceptent.

Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire rappelle aux élus la cérémonie du 11 novembre, le rassemblement aura lieu à 11h15 devant la mairie.

Bulletin municipal : Monsieur Serge CAILLOT précise que le Club des aînés de la commune de St Hilaire Fontaine souhaiterait faire passer un article dans notre bulletin afin de recenser des personnes intéressées à adhérer à leur club. Les élus n'acceptent pas leur demande puisque cela ne concerna pas la commune de Charrin ; l'information leur sera donnée.

Table à langer : Il est rappelé que Madame Cécile MEYER a proposé de faire don de sa table à langer pour la salle des fêtes, cependant la décision n'a pas été prise d'accepter ou non. Les élus souhaiteraient que Madame MEYER l'emmène afin de pouvoir la mesurer et de décider si elle peut être installée dans les sanitaires PMR. Monsieur Hervé GARÇON propose qu'elle soit stockée dans la salle des aînés et mise à disposition lors des locations de la salle.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des remarques ou des questions.

Madame Dominique COLY demande s'il est prévu d'installer des sèche-mains dans les sanitaires de la salle des fêtes. Monsieur Hervé GARÇON avait déjà regardé avec différentes entreprises ; il demandera des devis.

Monsieur Patrick BERNARD propose que des baguettes soient installées entre les plaques sur les murs de la salle des fêtes afin d'éviter qu'elles ne se déplacent.

Fin de la séance : 21h20